

# GUIDE PRATIQUE

Comment faire pour utiliser les mesures destinées aux personnes avec un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie?

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Mesures possibles</b>	<b>4</b>
<b>2. Comment demander des aménagements raisonnables ?</b>	<b>4</b>
2.1 Créez un C.V. en ligne dans « Mon Selor »	4
2.2 Indiquez dans 'Mon C.V.' que vous souhaitez des aménagements raisonnables de vos tests	5
2.3 Téléchargez votre attestation	6
2.4 Attestations	7
2.5 La procédure en bref	9
2.6 Bon à savoir	9
2.6.1 Comment les aménagements sont-ils accordés ?	9
2.6.2 Où trouver les adaptations qui vous ont été accordées ?	10
2.6.3 Choix, modification ou annulation de la date de votre test	10
2.6.4 Aménagements spécifiques, sessions de test spécifiques	10
2.6.5 Temps supplémentaire	10
2.6.6 Informez le surveillant de la salle	10
2.6.7 Autres questions	10
<b>3. Comment demander la priorité à l'engagement ?</b>	<b>11</b>
3.1 Créez un C.V. en ligne dans « Mon Selor »	11
3.2 Cochez dans « Mon C.V. » que vous souhaitez la priorité à l'engagement	11
3.3 Téléchargez votre attestation	12
3.4 Liste des attestations donnant droit à la priorité lors de l'engagement	12
3.5 La procédure en bref	13

<b>3.6</b>	<b>Bon à savoir</b>	<b>13</b>
3.6.1	Quand dois-je télécharger mon attestation pour être prioritaire ?	13
3.6.2	Vous n'avez pas d'attestation valable ?	13
3.6.3	Capture d'écran de votre attestation ?	13
<b>4.</b>	<b>Comment puis-je informer mon employeur de mes aménagements de poste de travail ?</b>	<b>15</b>
4.1	Créez un C.V. en ligne dans « Mon Selor »	15
4.2	Indiquez dans « Mon Selor » que vous souhaitez informer votre futur employeur sur les aménagements de votre poste de travail	15

# 1. Mesures possibles

En tant que personne avec un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie, vous pouvez bénéficier des mesures suivantes :

- 1/ Aménagements raisonnables de vos tests et procédures de sélection
- 2/ Priorité à l'engagement
- 3/ Accès à un formulaire d'information concernant les adaptations du poste de travail dont vous pensez avoir besoin que vous pouvez transmettre à votre futur employeur

Vous avez la possibilité de demander soit une seule mesure, soit une combinaison de deux mesures, soit les trois ensemble. Pour les mesures 1 et 2, vous devez télécharger une attestation. Sans attestation, votre demande ne pourra pas être prise en compte. Par contre, aucune attestation n'est requise pour la mesure 3.

## 2. Comment demander des aménagements raisonnables ?

Si vous souhaitez des aménagements raisonnables de vos tests et procédures de sélection, suivez les étapes suivantes :

### 2.1 Créez un C.V. en ligne dans « Mon Selor »

Allez sur [www.selor.be](http://www.selor.be), enregistrez-vous et créez un compte « Mon Selor » (C.V. en ligne).

The screenshot shows three panels for user authentication and registration:

- Connectez-vous:** Includes input fields for 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe', a 'Se connecter >' button, and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe ou adresse e-mail'.
- Me connecter avec e-ID:** Features a list of three steps: 1. Connect your card reader to the computer; 2. Insert your eID into the card reader; 3. Click the button below. It includes a 'beID' logo and a 'Se connecter >' button.
- Enregistrez-vous:** Contains the text 'Vous vous connectez pour la première fois ? Enregistrez-vous. Avec Mon Selor vous pouvez:' followed by a list of actions: 'Postuler pour les emplois sur notre site et suivre vos procédures', 'Vous inscrire aux tests linguistiques', and 'Gérer vos mailings'. It also has an 'S'enregistrer' button.

## 2.2 Indiquez dans 'Mon C.V.' que vous souhaitez des aménagements raisonnables de vos tests

Dans « Mon C.V. », sous la rubrique « Données personnelles » sous le titre « Un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie ? », cochez la case « Je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables de mes tests et procédures de sélection ».

Mon Selor Se déconnecter

Mes messages et tâches

Mon C.V.

Mes candidatures

Mes tests linguistiques

Mes procédures de screening

Mes paramètres

Mon C.V.

Données personnelles | Diplômes et certificats | Expérience professionnelle | Mes atouts

Données personnelles

Complétez ici vos données personnelles. Vous avez déjà indiqué la plupart de ces informations lors de votre enregistrement. Vous pouvez les adapter ou compléter ici. **Que devez-vous vérifier ?**

- vos données de contact sont-elles à jour ? Nous les utilisons pour toutes nos communications
- Indiquez ici si vous souhaitez des adaptations des tests ou procédures en raison d'un handicap

Prénom \*

Nom \*

Sexe \*  Homme

Un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie (chronique) ?

Selor propose 3 mesures en faveur des personnes avec handicap, trouble de l'apprentissage, maladie (chronique). Cochez la (les) mesure(s) dont vous souhaitez bénéficier.

Je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables de mes tests et procédures de sélection

Je souhaite être prioritaire lors de l'engagement ⓘ

Je souhaite informer mon futur employeur au sujet des adaptations du poste de travail dont je pense avoir besoin

pro diversity

Lorsque vous avez coché la case « Je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables de mes tests et procédures de sélection », un nouveau formulaire s'affiche à l'écran. Il vous est demandé de décrire au mieux votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie. Cochez ensuite une catégorie de handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie et donnez-nous une brève description de votre situation. Soyez précis car les aménagements raisonnables sont déterminés, entre autre, sur base de ces renseignements.

Indiquez votre catégorie de handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie (chronique).

Veillez décrire au mieux votre situation. Soyez précis, surtout si vous choisissez 'autre'. Nous établissons les adaptations que nous pouvons vous proposer entre autres sur base de votre description.

Visuel  
 Auditif  
 Moteur (motricité globale, motricité fine...)  
 Apprentissage (dyslexie, dyscalculie...)  
 Mental  
 Maladie chronique  
 Psychique  
 Personne en chaise roulante  
 Concentration (trouble de l'attention,...)  
 Langage  
 Autisme  
 Autre

Décrivez brièvement votre situation

Je suis aveugle complète suite à une double énucléation nécessitée par un rétinoblastome. J'utilise couramment un équipement informatique et aimerais, lors de la procédure de sélection, bénéficier d'un ordinateur équipé d'un lecteur d'écran et d'une plage braille

Sélectionnez l'attestation de votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie

Pour pouvoir procéder aux aménagements raisonnables des tests et procédures ou pour vous accorder la priorité lors de l'engagement, nous devons disposer d'une **attestation officielle** de votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie. Vous pouvez sélectionner l' attestation dont vous disposez et la télécharger ci-dessous. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi nous fournir des détails complémentaires sur votre attestation. Vous devez **télécharger** cette attestation avant de choisir une date de test.

Indiquez ci-dessous l'attestation dont vous disposez :

6. DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale

Souhaitez-vous apporter d'autres précisions concernant votre attestation ?

Téléchargez votre attestation ici \* ⓘ

Browse...

### 2.3 Téléchargez votre attestation

- Téléchargez ensuite une ou plusieurs des douze attestations possibles. Vous trouverez ci-dessous la liste des attestations possibles.
- Une attestation d'un (médecin) spécialiste au minimum est nécessaire. Une attestation d'un médecin généraliste n'est pas valable.

## 2.4 Attestations

- 1/ Inscription auprès de l' « Agence pour une Vie de Qualité » (AVIQ, anciennement l'AWIPH).
- 2/ Inscription auprès de la « Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap », anciennement le « Vlaams Fonds voor de Sociale Integratie van Personen met een Handicap ».  
2.B. Vlaamse ondersteuningspremie (VOP) délivrée par le VDAB.
- 3/ Inscription auprès du « Service bruxellois francophone des Personnes handicapées » (service PHARE).
- 4/ Inscription auprès du « Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben».
- 5/ Preuve que vous bénéficiez d'une allocation de remplacement de revenus ou d'une allocation d'intégration sur la base de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées.
- 6/ Preuve que vous êtes en possession d'une attestation délivrée par la « Direction Générale Personnes handicapées » du Service public fédéral Sécurité Sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux.
- 7/ Preuve que vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et que vous pouvez présenter une attestation d'incapacité de travail permanente d'au moins 66 % délivrée par le Fonds des accidents du travail dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.
- 8/ Preuve que vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et que vous pouvez présenter une attestation d'incapacité de travail permanente d'au moins 66 % délivrée par le Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.
- 9/ Preuve que vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et que vous pouvez présenter une attestation d'incapacité de travail permanente d'au moins 66 % délivrée par un service médical compétent dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.
- 10/ Preuve d'une Incapacité de travail permanente d'au moins 66% délivrée à la suite d'une décision judiciaire.
- 11/ Attestation de reconnaissance en invalidité délivrée par un organisme assureur ou par l'INAMI.
- 12/ Autre (ex : spécialiste des troubles de l'apprentissage).

Le téléchargement d'une attestation est **indispensable** pour pouvoir bénéficier d'aménagements raisonnables. Vous pouvez la télécharger sous les formats : PDF, DOC, DOCX, JPG ou TIF. La taille du fichier ne peut pas dépasser 8 MB.

[Sélectionnez l'attestation de votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie](#)

Pour pouvoir procéder aux aménagements raisonnables des tests et procédures ou pour vous accorder la priorité lors de l'engagement, nous devons disposer d'une **attestation officielle** de votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie. Vous pouvez sélectionner l'attestation dont vous disposez et la télécharger ci-dessous. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi nous fournir des détails complémentaires sur votre attestation. Vous devez **télécharger** cette attestation avant de choisir une date de test.

Indiquez ci-dessous l'attestation dont vous disposez :

6. DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale



Souhaitez-vous apporter d'autres précisions concernant votre attestation ?

Téléchargez votre attestation ici \*

Enfin, vous trouverez dans « Mon Selor » une liste des aménagements possibles, tels que, par exemple, du temps supplémentaire, un logiciel de synthèse vocale, un agrandissement de texte ...

Indiquez les aménagements dont vous pensez avoir besoin par type de test (test pc, test sur papier ou test oral) et précisez votre demande dans le champ qui s'ouvre dès que vous sélectionnez un aménagement.

[Aménagements raisonnables](#)

Indiquez de quels aménagements vous pensez avoir besoin lors d'un test PC, écrit ou oral. Décrivez précisément en quoi ces adaptations peuvent vous aider de façon à ce que votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie chronique ne soit pas un obstacle pour passer votre test.

	Test PC	Test sur papier	Test Oral
Prévoir un accès pour chaise roulante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agrandissement de texte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grand écran	<input type="checkbox"/>		
Synthèse vocale	<input type="checkbox"/>		
Interprète en langue des signes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réglette braille	<input type="checkbox"/>		
Accompagnement dans le bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Local séparé/endroit calme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaption logistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévoir un accès pour un chien guide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Temps supplémentaire ⓘ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indiquez de manière claire en quoi cet aménagement peut vous aider *			
<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;">         Du temps supplémentaire sera absolument nécessaire pour le test informatique et pour le papier. Lire en braille ou écouter quelqu'un me faire la lecture prend beaucoup plus de temps que de lire en noir! Il y a aussi beaucoup de manipulations supplémentaires à faire pour relire un passage, trouver où écrire ses réponses, etc.       </div>			
Autres aménagements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informier le jury ⓘ			<input type="checkbox"/>
Donner des consignes au jury ⓘ			<input type="checkbox"/>

Cliquez sur le bouton « sauvegarder » pour enregistrer toutes les données dans votre dossier en ligne « Mon Selor ».

## 2.5 La procédure en bref

**Étape 1** : Cochez la case « Je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables de mes tests et procédures de sélection».

**Étape 2** : Décrivez votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie.

**Étape 3** : Téléchargez votre attestation. Si vous rencontrez un problème lors du téléchargement, prenez immédiatement contact avec [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be)

**Étape 4** : Cochez les aménagements raisonnables que vous souhaitez et expliquez pourquoi vous en avez besoin.

**Important** : les étapes 1 à 4 doivent être totalement en ordre au moment où vous postulez et avant que vous ne choisissiez une date de test. Si tel n'est pas le cas, nous ne pourrons pas analyser votre dossier et aucun aménagement raisonnable ne sera prévu.

## 2.6 Bon à savoir

### 2.6.1 Comment les aménagements sont-ils accordés ?

L'équipe Diversité de Selor détermine les aménagements raisonnables pour chaque test en se basant sur:

- le test que vous devez passer
- les informations que vous lui transmettez dans votre dossier « Mon Selor »
- son expertise

Selor s'appuie sur une base de données de plus de 7000 aménagements raisonnables et travaille en étroite collaboration avec des experts en la matière.

## **2.6.2 Où trouver les adaptations qui vous ont été accordées ?**

Dès que l'équipe Diversité a accordé les adaptations, vous les retrouvez dans les messages de « Mon Selor ».

## **2.6.3 Choix, modification ou annulation de la date de votre test**

Il peut arriver que vous ne puissiez pas choisir une date de test au moment où dans « Mon Selor », on vous demande de choisir une date. Dans ce cas, contactez directement [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be) afin que nous puissions vous proposer un choix de date vous permettant de passer le test dans les meilleures conditions.

Si vous souhaitez modifier la date de votre test mais que vous n'avez plus la possibilité de sélectionner une autre date, contactez également [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be)

En règle générale, il n'est pas possible de modifier la date de votre test la veille de celui-ci. Les préparatifs nécessaires à votre aménagement raisonnable ayant déjà été faits. Prenez dès lors contact avec [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be). Faites-le également si vous serez absent.

## **2.6.4 Aménagements spécifiques, sessions de test spécifiques**

Certains aménagements raisonnables ne sont pas possibles à certains moments. Par exemple, si vous avez besoin d'un local séparé, il se peut que celui-ci ne soit pas disponible à la date de votre choix. Dans ce cas, l'équipe Diversité prendra contact avec vous pour vous proposer une nouvelle date ou pour vous attribuer une place au calme dans la salle de test habituelle.

## **2.6.5 Temps supplémentaire**

Pour des raisons organisationnelles, le temps supplémentaire pour un test ne peut être accordé que lors des sessions du matin. Si vous pensez avoir besoin de temps supplémentaire, il est préférable que vous choisissiez directement une session de test en matinée.

## **2.6.6 Informez le surveillant de la salle**

Dès votre arrivée au Selor, signalez-vous aux surveillants et informez-les que vous avez demandé des aménagements raisonnables. Les surveillants veilleront à ce que les aménagements raisonnables prévus vous soient accordés. Lorsqu'on ne vous a pas encore accordé le temps supplémentaire auquel vous avez droit lors d'un test, veillez à le signaler aux surveillants au moins quinze minutes avant la fin de chaque test.

## **2.6.7 Autres questions**

Pour toute question concernant les aménagements raisonnables, votre attestation, le choix d'une date du test, votre dossier dans « Mon Selor », les aménagements raisonnables qui vous sont accordés, n'hésitez pas à contacter [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be)

## 3. Comment demander la priorité à l'engagement ?

### 3.1 Créez un C.V. en ligne dans « Mon Selor »

Allez sur [www.selor.be](http://www.selor.be), enregistrez-vous et créez un compte « Mon Selor » (C.V. en ligne).

The screenshot shows the Mon Selor login and registration interface. It is divided into three main sections: 'Connectez-vous', 'Me connecter avec e-ID', and 'Enregistrez-vous'. The 'Connectez-vous' section has fields for 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe', with a 'Se connecter >' button and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe ou adresse e-mail'. The 'Me connecter avec e-ID' section lists three steps: connecting the card reader, inserting the eID, and clicking the button. It features a 'beID' logo and a 'Se connecter >' button. The 'Enregistrez-vous' section asks if it's the user's first time and lists benefits like applying for jobs, linguistic tests, and managing mailings. It includes an 'S'enregistrer' button.

### 3.2 Cochez dans « Mon C.V. » que vous souhaitez la priorité à l'engagement

Dans « Mon C.V. », sous la rubrique « Données personnelles » sous le titre « Un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie ? », cochez la case « Je souhaite être prioritaire lors de l'engagement ».

The screenshot shows the 'Mon C.V.' profile page on the Mon Selor website. The user is logged in as 'Julia Rika'. The page has a sidebar with navigation options: 'Mes messages et tâches', 'Mon C.V.', 'Mes candidatures', 'Mes tests linguistiques', 'Mes procédures de screening', and 'Mes paramètres'. The main content area is titled 'Mon C.V.' and has tabs for 'Données personnelles', 'Diplômes et certificats', 'Expérience professionnelle', and 'Mes atouts'. The 'Données personnelles' tab is active, showing a section titled 'Un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie (chronique) ?'. Below this title, it says 'Selor propose 3 mesures en faveur des personnes avec handicap, trouble de l'apprentissage, maladie (chronique). Cochez la (les) mesure(s) dont vous souhaitez bénéficier.' There are three checkboxes: 'Je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables de mes tests et procédures de sélection', 'Je souhaite être prioritaire lors de l'engagement' (which is checked and highlighted with a red arrow), and 'Je souhaite informer mon futur employeur au sujet des adaptations du poste de travail dont je pense avoir besoin'. A 'pro diversity' logo is visible in the bottom right corner of this section.

A côté de la liste de lauréats habituelle est établie une liste spécifique (valable quatre ans) reprenant les lauréats avec un handicap. Les services de l'administration fédérale qui n'ont pas encore atteint le quota de 3 % sont obligés de consulter en premier lieu cette liste spécifique. Vous n'y êtes repris qu'à votre

demande et si vous disposez d'une attestation de reconnaissance en tant que personne avec un handicap (vous trouverez ci-dessous la liste des attestations qui entrent en ligne de compte).

### 3.3 Téléchargez votre attestation

Téléchargez votre attestation le plus rapidement possible et cliquez sur le bouton 'sauvegarder' pour que les données soient conservées dans votre C.V. 'Mon Selor'.

Sélectionnez l'attestation de votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie

Pour pouvoir procéder aux aménagements raisonnables des tests et procédures ou pour vous accorder la priorité lors de l'engagement, nous devons disposer d'une **attestation officielle** de votre handicap, trouble de l'apprentissage ou maladie. Vous pouvez sélectionner l'attestation dont vous disposez et la télécharger ci-dessous. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi nous fournir des détails complémentaires sur votre attestation. Vous devez **télécharger** cette attestation avant de choisir une date de test.

Indiquez ci-dessous l'attestation dont vous disposez :

6. DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale

Souhaitez-vous apporter d'autres précisions concernant votre attestation ?

Téléchargez votre attestation ici \* ⓘ

Browse...

Le téléchargement d'une attestation est **indispensable** pour pouvoir bénéficier de la priorité. Vous pouvez télécharger le fichier aux formats :PDF, DOC, DOCX, JPG ou TIF. La taille du fichier ne peut pas dépasser 8 MB.

### 3.4 Liste des attestations donnant droit à la priorité lors de l'engagement

- 1/ Inscription auprès de l' « Agence pour une Vie de Qualité » (AVIQ, anciennement l'AWIPH).
- 2/ Inscription auprès de la « Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap », anciennement le « Vlaams Fonds voor de Sociale Integratie van Personen met een Handicap ».
  - 2.B. Vlaamse ondersteuningspremie (VOP) délivrée par le VDAB.
- 3/ Inscription auprès du « Service bruxellois francophone des Personnes handicapées » (service PHARE).
- 4/ Inscription auprès du « Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben ».
- 5/ Preuve que vous bénéficiez d'une allocation de remplacement de revenus ou d'une allocation d'intégration sur la base de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées.
- 6/ Preuve que vous êtes en possession d'une attestation délivrée par la « Direction Générale Personnes handicapées » du Service public fédéral Sécurité Sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux.
- 7/ Preuve que vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et que vous pouvez présenter une attestation d'incapacité de travail permanente d'au moins 66 % délivrée par le Fonds des accidents du travail dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.

- 8/ Preuve que vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et que vous pouvez présenter une attestation d'incapacité de travail permanente d'au moins 66 % délivrée par le Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.
- 9/ Preuve que vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et que vous pouvez présenter une attestation d'incapacité de travail permanente d'au moins 66 % délivrée par un service médical compétent dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public.
- 10/ Preuve d'une Incapacité de travail permanente d'au moins 66% délivrée à la suite d'une décision judiciaire.
- 11/ Attestation de reconnaissance en invalidité délivrée par un organisme assureur ou par l'INAMI.

### 3.5 La procédure en bref

**Étape 1** : Cochez la case « Je souhaite être prioritaire lors de l'engagement ».

**Étape 2** : Téléchargez une attestation. Cette étape est indispensable. Seules les attestations 1 à 11 sont prises en compte.

### 3.6 Bon à savoir

#### 3.6.1 Quand dois-je télécharger mon attestation pour être prioritaire ?

Vous pouvez télécharger votre attestation à tout moment. Lorsque vous êtes lauréat, dès que Selor a validé votre attestation, vous êtes repris également automatiquement sur la liste de recrutement spécifique pour les personnes avec un handicap.

#### 3.6.2 Vous n'avez pas d'attestation valable ?

Si vous n'avez pas d'attestation valable, vous ne pouvez pas être repris sur la liste de recrutement spécifique pour les personnes avec un handicap. Votre demande ne pourra donc pas être prise en compte.

Pour toute question concernant votre attestation ou le fonctionnement des listes de recrutement spécifiques, n'hésitez pas à contacter [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be).

#### 3.6.3 Capture d'écran de votre attestation ?

Depuis le 16 juin 2014, vous pouvez également faire une capture d'écran de votre dossier Handiweb comme preuve de reconnaissance de handicap ou droit à une allocation (attestation 6). Cette capture d'écran est acceptée comme attestation valable. Veillez alors à ce que toutes les informations y soient mentionnées (nom, numéro de registre national, reconnaissance de handicap, période de validité, date).

### 3.6.3.1 Comment faire ?

- Ouvrez votre dossier en ligne sur [www.handiweb.be](http://www.handiweb.be). Connectez-vous en utilisant votre carte d'identité électronique.
- Faites une capture de l'écran « Information importante » de la fiche « La reconnaissance de mon handicap (je dis : mon pourcentage d'invalidité) » ou de la fiche « Mon argent/allocation ».
- Téléchargez ensuite la capture d'écran dans votre dossier « Mon Selor » ou transmettez-la par e-mail à [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be).

Si vous avez besoin d'aide pour la capture d'écran, contactez quelqu'un qui a également accès à votre dossier en ligne sur Handiweb. Il peut s'agir de la personne à qui vous avez donné une procuration, d'un collaborateur de votre mutualité, de la DG Personnes handicapées, ... Pour toute difficulté d'accès à dossier en ligne Handiweb, contactez Eranova (02/545 50 79 ou [handiweb@eranova.fgov.be](mailto:handiweb@eranova.fgov.be)).

## 4. Comment puis-je informer mon employeur de mes aménagements de poste de travail ?

### 4.1 Créez un C.V. en ligne dans « Mon Selor »

Allez sur [www.selor.be](http://www.selor.be), enregistrez-vous et créez un compte « Mon Selor » (C.V. en ligne).

The screenshot shows the Mon Selor login and registration page. It is divided into three main sections:

- Connectez-vous:** Includes fields for 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe', a 'Se connecter >' button, and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe ou adresse e-mail'.
- Me connecter avec e-ID:** Lists three steps: 1. Connect your card reader to the computer, 2. Insert your eID card, 3. Click the button below. It features a 'Se connecter >' button and the 'beID' logo.
- Enregistrez-vous:** Includes the text 'Vous vous connectez pour la première fois ? Enregistrez-vous. Avec Mon Selor vous pouvez:' followed by a list of benefits: 'Postuler pour les emplois sur notre site et suivre vos procédures', 'Vous inscrire aux tests linguistiques', and 'Gérer vos mailings'. It has an 'S'enregistrer' button.

### 4.2 Indiquez dans « Mon Selor » que vous souhaitez informer votre futur employeur sur les aménagements de votre poste de travail


Dans « Mon C.V. », sous la rubrique « Données personnelles » sous le titre « Un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie ? », cochez la case « je souhaite informer mon futur employeur au sujet des adaptations du poste de travail dont je pense avoir besoin ».

The screenshot shows the 'Mon Selor' user interface. On the left is a navigation menu with items like 'Mes messages et tâches', 'Mon C.V.', 'Mes candidatures', 'Mes tests linguistiques', 'Mes procédures de screening', and 'Mes paramètres'. The 'Mon C.V.' section is active, showing a sub-menu with 'Données personnelles', 'Diplômes et certificats', 'Expérience professionnelle', and 'Mes atouts'. The 'Données personnelles' tab is selected, displaying instructions to complete personal data and a list of verification points: 'vos données de contact sont-elles à jour ?' and 'Indiquez ici si vous souhaitez des adaptations des tests ou procédures en raison d'un handicap'. Below this are input fields for 'Prénom \*' and 'Nom \*'. Red arrows point from the 'Mon C.V.' menu item to the 'Données personnelles' tab and from the 'Mon C.V.' menu item to the 'Indiquez ici si vous souhaitez des adaptations...' bullet point.

Un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie (chronique) ?

Selor propose 3 mesures en faveur des personnes avec handicap, trouble de l'apprentissage, maladie (chronique). Cochez la (les) mesure(s) dont vous souhaitez bénéficier.


Je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables de mes tests et procédures de sélection

Je souhaite être prioritaire lors de l'engagement 

Je souhaite informer mon futur employeur au sujet des adaptations du poste de travail dont je pense avoir besoin

Si vous souhaitez obtenir des adaptations du postes de travail, vous pouvez informer votre futur employeur au moment de l'entrée en fonction. Sachez que votre futur employeur ne sera pas informé d'office. Aussi, chaque fois que vous recevez une offre d'emploi, vous pourriez également télécharger un formulaire de demande d'adaptations du poste de travail. Vous devriez le compléter et l'envoyer personnellement par mail à votre futur employeur.

**Attention!**  
Vous n'avez pas encore sauvegardé vos données. Pour les sauvegarder, cliquez sur le bouton 'Sauvegarder'



Cliquez sur le bouton « sauvegarder » pour enregistrer toutes les données dans votre dossier en ligne « Mon Selor ».

Si vous souhaitez obtenir des adaptations de votre poste de travail, vous pouvez en informer votre futur employeur au moment de votre entrée en service. Sachez que votre futur employeur ne sera pas informé d'office. Chaque fois que vous accepterez une offre d'emploi, vous aurez aussi la possibilité de télécharger un formulaire de demande d'adaptation de poste de travail. Vous devrez le compléter et l'envoyer personnellement par mail à votre futur employeur.

Cliquez sur le bouton 'sauvegarder' pour conserver ces informations dans votre C.V. 'Mon Selor'.

*Vous trouverez plus d'informations sur l'égalité des chances sur : <http://www.selor.be/fr/egalite-des-chances/> ou en contactant [diversity@selor.be](mailto:diversity@selor.be)*

*Enfin, vous trouverez d'autres informations complémentaires et les questions les plus fréquemment posées au sujet de « Mon Selor » sur : <http://www.selor.be/fr/questions-et-reponses/s'enregistrer-et-se-connecter-dans-mon-selor/>*